

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

L'Inspection acquiert depuis plusieurs années une meilleure connaissance des bibliothèques de l'enseignement supérieur en Île-de-France.

Par le passé, le contrôle des bibliothèques universitaires de cette zone géographique, plus proches de l'administration centrale, a été épisodique. Depuis la reconstitution de l'effectif de l'Inspection en 1996, l'IGB a reçu chaque année des programmes comprenant des bibliothèques universitaires des académies de Paris, Versailles et Créteil. Ces programmes ont porté non seulement sur les SCD d'universités mais également sur les bibliothèques interuniversitaires. Souvent celles-ci n'avaient plus été inspectées depuis très longtemps.

Au cours des dernières années, tous les SCD des universités d'Île-de-France ont fait l'objet d'un contrôle, à l'exception du SCD de Paris 8. Les ¾ des BIU ont été inspectées :

- 1996 : Bibliothèque interuniversitaire de médecine (BIUM) et Bibliothèque des langues orientales,
- 1997 : Bibliothèque Cujas et Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC),
- 1998 : Bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG),
- 2003 : Bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu (BIUSJ).

Dans un mouvement parallèle au contrôle des SCD d'universités, l'IGB a été chargée d'inspecter les bibliothèques de plusieurs grands établissements parisiens (Observatoire, École normale supérieure de la rue d'Ulm et École des chartes en 1997 ; Collège de France en 1998, Institut national de recherche pédagogique en 1999, Conservatoire national des arts et métiers en 2001).

Au delà du contrôle, les responsabilités assumées par D. Renoult ont conduit l'Inspection à être constamment informée des actions en cours dans les trois académies.

Les rapports annuels de l'Inspection ont rendu compte des travaux du comité stratégique des bibliothèques universitaires d'Île-de-France ⁽¹⁾. De même, la participation de D. Oppetit et de D. Renoult au comité d'évaluation des pôles universitaires d'Île-de-France, mis en place par la Région, donne à l'IGB une meilleure connaissance de la vie étudiante. On a donné ci-après le point du programme U3M.

En complément, il a paru utile d'évoquer brièvement deux bibliothèques en forte évolution dans le cadre d'U3M, qui ont été inspectées cette année.

➤ **Mission U3M Île-de-France en 2003 - Organisation**

L'année 2003 a été marquée par un tournant dans les modalités de suivi des projets de réhabilitation ou de construction de bibliothèques en Île de France. En effet à la suite du départ de H. Haugades, D. Renoult a pris la direction de la mission U3M, soit la responsabilité du suivi de l'ensemble des projets immobiliers inscrits au contrat de plan État/Région (CPER) et plus seulement du seul secteur des bibliothèques. Par ailleurs, V. Chabbert, ingénieur d'études a obtenu sa mutation pour le Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, technique et professionnel (CNE). Simultanément les projets de bibliothèque directement gérés par la Chancellerie des universités prenaient leur autonomie juridique et budgétaire (cf. infra).

⁽¹⁾ "Le comité stratégique des bibliothèques universitaires en Île-de-France", **Rapport annuel 2001**, p. 64-66 ; "Les bibliothèques interuniversitaires", **Rapport annuel 2002**, p. 68-81.

Tandis que les années 2001 et 2002 avaient été surtout consacrées à préciser une stratégie et des orientations pour une région qui regroupe un grand nombre de bibliothèques qui au plan national conserve plus de 34 % des monographies et 57 % des collections de périodiques, l'année 2003 s'est caractérisée par la livraison de quelques opérations (Paris XII - Créteil, Fondation nationale des Sciences Politiques) et surtout par l'intensification des phases d'études.

➤ **Avancement des projets du CPER 2000 - 2006/ U3M**

Ainsi ont pu être approuvés les *avant-projets définitifs* correspondant à la construction des quatre premiers bâtiments prévus pour l'université Paris 7 sur la ZAC Rive Gauche et notamment la réhabilitation de l'immeuble des Grands Moulins de Paris qui accueillera la future bibliothèque universitaire. Parallèlement étaient signées les conventions par lesquelles l'État confie la maîtrise d'ouvrage de 21 000 m² de surfaces d'enseignement et de recherche (Paris 7) au département de Paris, et à la région Île-de-France la maîtrise d'ouvrage du pôle "Langues et civilisations" qui inclut la bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC). En 2003 également ont été finalisées les études d'architecture du projet Sainte-Barbe (APS et APD) tandis que se poursuivaient les travaux sur le site de Guyancourt pour l'université de Versailles-Saint-Quentin.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de plan a été repoussée à l'année 2004 par la préfecture de Région. Cependant, en partenariat avec la Région Île-de-France les travaux préparatoires à l'évaluation du CPER ont commencé avec la mise au point d'études descriptives détaillées sur l'ensemble des aspects de l'enseignement supérieur : situation en 1999 et en 2003 des effectifs étudiants, du patrimoine immobilier, du logement étudiant, des bibliothèques.

➤ **Étude sur les publics des bibliothèques universitaires de l'académie de Paris**

Dans le cadre de la préparation des projets de bibliothèque de l'académie de Paris, une première enquête par sondage a été lancée auprès des étudiants en lettres et sciences humaines inscrits dans les universités parisiennes. Portant sur un échantillon de 1 500 personnes, cette enquête qui a été effectuée à la fin du dernier trimestre pour partie à la sortie des bibliothèques (1 000 personnes) et pour partie à la sortie des cours a pour objectif de mieux connaître les comportements des étudiants en complétant les données statistiques des bibliothèques, et de mesurer les phénomènes de plurifréquentation en identifiant les comportements disciplinaires. Le questionnaire a été élaboré en concertation avec les directeurs de bibliothèques concernées. En cours d'exploitation, les résultats devraient être publiés à la fin du premier trimestre 2004.

➤ **Évolution du statut des bibliothèques interuniversitaires d'Île-de-France**

Sur le plan statutaire ont été prises deux décisions importantes relatives d'une part au statut de Sainte-Barbe et d'autre part à celui de la BULAC. Après concertation avec les présidents d'université, a été préparée la convention constitutive de la bibliothèque Sainte-Barbe, service interétablissements de coopération documentaire rattaché à l'université de Paris III-Sorbonne nouvelle. Les universités de Paris I, Paris II et Paris IV sont contractantes à cette nouvelle bibliothèque interuniversitaire. La convention a été adoptée par les universités en décembre 2003. La modification consécutive du décret statutaire devrait intervenir, le CNESER entendu, au cours du premier semestre 2004.

Plus original, le statut adopté pour la BULAC utilise pour la première fois pour une bibliothèque la formule de Groupement d'Intérêt Public prévue par le décret 91-321 (T I, art. 2). Cette formule revêt en effet l'avantage de donner une structure juridique et budgétaire solide à la préfiguration d'un projet interuniversitaire dont les partenaires sont nombreux et variés, : 4 universités (Paris I, Paris III, Paris IV, Paris 7), 4 grands établissements (l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'École Française d'Extrême-Orient, l'École Pratique des Hautes Études, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales) et un établissement public à caractère scientifique et technique (le CNRS). Administrée par un conseil d'administration de 13 membres, la

BULAC a été officiellement créée en décembre 2003. Un conseil scientifique de 15 à 20 membres devrait être installé en 2004.

➤ **L'évolution du campus Jussieu. Le nouveau site Paris Rive Gauche**

La Bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu (BIUSJ) est une des principales bibliothèques universitaires françaises, un instrument documentaire puissant, aux collections importantes. Suivant les statistiques 2001, la BIUSJ se trouvait alors au troisième rang national pour le nombre d'emplois, au sixième pour les recettes budgétaires ; en termes de services, elle se situait au quatrième rang national pour le nombre d'usagers, au septième pour le nombre de prêts.

Parmi les BIU, sa structure est spécifique. C'est une bibliothèque interuniversitaire de proximité, qui a protégé les moyens des sections d'enseignement par rapport aux besoins des sections de recherche.

Sur le campus Saint-Bernard (devenu Jussieu), le doyen et le conseil de la faculté n'avaient pas voulu d'une bibliothèque centrale. L'organisation mise en place lors de la seconde tranche de construction du campus a répondu aux demandes des enseignants et des chercheurs : une bibliothèque de 1^{er} cycle, des bibliothèques d'enseignement et de recherche par discipline, au total 15 bibliothèques. C'était créer une multiplicité de services, petits, moyens ou d'assez grande taille (comme la section mathématiques-informatique enseignement). Ces services inégalement installés sont maintenant en cours de déménagement et de relogement, au fur et à mesure des travaux de rénovation du campus.

C'est une organisation réactive, proche du public, mais plus complexe à faire fonctionner. La bibliothèque ainsi constituée est physiquement et fonctionnellement décentralisée, avec une faible visibilité, des relations extérieures limitées.

La proximité n'a pas induit de coopération documentaire forte avec les UFR, sauf en mathématiques-recherche et sciences de la terre-recherche.

Lors des débats du conseil de la BIU sur l'extension des horaires d'ouverture, les avantages et les inconvénients du modèle ont déjà été soulignés. Dans les contrats actuels des universités figurent des projets de recentralisation. La nouvelle directrice est chargée à la fois de la direction de ce vaste ensemble et d'une mission sur la restructuration physique et la restructuration scientifique de la bibliothèque. La réinformatisation menée à son terme, elle a engagé une politique d'évaluation, d'harmonisation des pratiques de service public et poursuit le développement des fonctions transversales.

Le statut de cette bibliothèque interuniversitaire remonte à 1978. Les universités de Paris 6 et Paris 7 décidèrent alors de coordonner leurs actions pour les disciplines scientifiques au sein de la BIUSJ. Parallèlement Paris 6 et Paris 7 avaient chacune un SCD couvrant d'autres disciplines. Cette organisation va être modifiée en accompagnement de l'évolution de la géographie des universités.

Le transfert de l'université de Paris 7 sur la ZAC Paris Rive Gauche (PRG) est préparé. Il sera suivi du réaménagement du campus de Jussieu au profit de Paris 6 et de l'Institut de Physique du Globe (Îlot Cuvier).

Ces perspectives ont amené chacune des parties à définir une organisation spécifique dans les contrats quadriennaux 2001-2004 :

- Paris 6 souhaite regrouper sa documentation au sein d'un SCD unique, comportant quatre pôles : une bibliothèque d'enseignement et deux pôles scientifiques, issus de la BIUSJ, et un pôle santé (issu de l'actuel SCD médical de Paris 6).

- Paris 7 prévoit un secteur scientifique 1^{er}-2^{ème} cycle dans sa nouvelle bibliothèque centrale (Lettres-Sciences), en construction aux Grands Moulins. Une organisation documentaire recherche sera mise en place au fur et à mesure de l'implantation d'unités de recherche en sciences à PRG. Jusqu'ici le point fort du SCD de Paris 7 était son secteur médical.

Cette évolution entraîne à terme la disparition de la BIUSJ, sinon de toute coopération interuniversitaire. Le conseiller d'établissement a été chargé par la Direction de l'enseignement

supérieur d'une mission pour examiner les perspectives de la BIUSJ en ce qui concerne son statut, ses missions et ses collections. Il a rendu son rapport en octobre 2002, en préconisant des lignes de partage des collections de la BIUSJ entre les universités cocontractantes et l'Institut de physique du globe. Des concertations sur ce sujet entre le ministère et les universités de Paris 6 et Paris 7 ont eu lieu à partir de juin 2003.

Paris 7, université pluridisciplinaire comptant 24 200 inscrits en 2002-2003, avec 33 % d'étudiants de 3^{ème} cycle, va bénéficier d'une nouvelle bibliothèque centrale. L'université a fait du SCD une priorité dans sa nouvelle implantation.

Ce SCD se trouve donc à la veille d'une mutation considérable, avec l'ouverture prochaine d'une bibliothèque Lettres-Sciences de 11 860 m², aménagée dans le bâtiment des Grands Moulins sur le site Paris Rive Gauche.

Le SCD ne couvrait jusqu'ici que deux grands secteurs disciplinaires. En santé, il regroupe deux bibliothèques de grandes UFR médicales (Xavier-Bichat et Lariboisière-Saint-Louis), la bibliothèque de l'UFR d'odontologie, et deux bibliothèques spécialisées (la bibliothèque de l'Institut d'hématologie de l'hôpital Saint-Louis et la bibliothèque de l'hôpital pédiatrique Robert-Debré). On sait combien étaient limités les moyens documentaires de la section lettres et sciences humaines du SCD : une section de très petite taille, 670 m² pour 10 000 étudiants. Dans ce secteur, deux bibliothèques avaient été récemment intégrées : la bibliothèque de l'UFR d'études anglophones et la bibliothèque de l'UFR géographie, histoire et sciences de la société (GHSS).

Dans le cadre de son université, le SCD pilote une des principales opérations d'U3M : programmation et suivi de la construction d'une nouvelle bibliothèque, mise à niveau du fonds de lettres et sciences humaines, création d'un fonds de sciences. L'objectif est d'offrir 200 000 volumes en libre accès. Pour réussir l'opération PRG, le SCD a défini une charte de développement des collections, des programmes d'acquisition par discipline, que l'on a évoqués supra.

On doit noter les points forts de la politique documentaire de l'université Paris 7 :

- l'insertion du SCD dans les structures de l'université, dans l'opération PRG,
- le projet même de nouvelle bibliothèque centrale, appuyé par la priorité donnée aux créations de postes de bibliothèque, l'accompagnement par l'université du travail systématique engagé pour les acquisitions du site PRG,
- des intégrations en médecine (bibliothèque pédiatrique Robert-Debré), puis récemment en lettres et sciences humaines, menées en suivant les procédures régulières, avec transfert ou maintien de moyens des partenaires. C'est une politique réaliste, qui ne sous-estime pas les moyens à fournir pour une intégration, si on veut la réussir,
- une politique d'enquête régulière sur l'état des BUFR en lettres et sciences humaines,
- une aide du BQR pour les périodiques électroniques.

Cependant apparaît une zone de flou quant au périmètre du SCD. En santé, il couvre tous les cycles et comprend deux bibliothèques spécialisées de niveau recherche (hématologie, pédiatrie). En lettres et sciences humaines, la nouvelle bibliothèque acquiert pour tous les cycles, sans chercher à intégrer les bibliothèques de recherche.

En sciences, l'équipe du SCD est à créer. Celui-ci doit mettre en place un fonds de 1^{er} et 2^{ème} cycles pour la nouvelle bibliothèque centrale. La documentation recherche devrait se constituer à partir de l'héritage de Jussieu et pourrait relever de bibliothèques associées (telle la bibliothèque de l'Institut Jacques-Monod). Au moment de l'inspection, l'organisation pratique de la documentation recherche (financement, organisation des mètres carrés, conditions d'accueil des étudiants aux niveaux maîtrise et doctorat) n'apparaissait pas déterminée.

Les conditions de départ sont complexes, mais il importe d'établir tous les liens possibles entre le SCD et l'ensemble de la documentation du secteur scientifique, au fur et à mesure de sa constitution : conseil sur l'organisation des locaux, politique formalisée d'acquisition, catalogue

collectif des acquisitions, politique d'accès aux périodiques électroniques, réseau de NTIC, organisation des formations documentaires...